



## LES LENDEMAINS DU CONSEIL

VOLUME 13, NUMÉRO 3

Faits saillants de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2013.  
Seul le procès-verbal officiel fait foi des décisions prises par le Conseil.

- Le Conseil des commissaires a élu Mme Josée Bissonnette au poste de commissaire de la circonscription no 3 (une partie de Boucherville). Cette nomination a été faite à la suite d'un processus d'appel de candidatures qui s'est tenu du 28 août au 13 septembre et après consultation du Comité de parents le 19 septembre.

Conformément à la *Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2013 c. 15), il n'y a pas eu d'élection partielle afin de combler cette vacance au sein du Conseil.

- Le Conseil a résolu de céder à la ville de Mont-Saint-Hilaire un terrain adjacent à l'école Au-Fil-de-l'Eau, en échange de quoi la ville aménagera un débarcadère d'autobus plus sécuritaire aux abords de cette école.

- Le Conseil a approuvé une hypothèse de modification du plan de répartition de la ville de Contrecoeur, afin que cette hypothèse soit soumise à une consultation auprès du conseil d'établissement de la seule école de cette ville, l'école Mère-Marie-Rose.

La modification du plan de répartition est rendue nécessaire par la construction d'une nouvelle école à Contrecoeur, qui ouvrira ses portes à la rentrée 2014. Les rues de la ville, qui

font présentement toutes partie du territoire de l'école existante, doivent être partagées entre cette école et la nouvelle. Toute l'information au sujet de cette consultation est disponible sur le site Web de la CSP.

Le Conseil prendra une décision finale à sa séance ordinaire du 3 décembre.

- Le Conseil a approuvé une hypothèse de modification au plan de répartition de la ville de Saint-Basile-le-Grand, afin que cette hypothèse soit soumise à une consultation auprès des conseils d'établissement des trois écoles primaires de cette ville, les écoles de la Mosaïque, de la Chanterelle et Jacques-Rocheleau.

La modification du plan de répartition est rendue nécessaire par l'agrandissement de l'école de la Mosaïque.

Présentement, tous les élèves de Saint-Basile-le-Grand qui fréquentent le préscolaire sont scolarisés à l'école Jacques-Rocheleau (pavillon Saint-Basile). L'hypothèse retenue propose que les élèves du préscolaire appartenant au secteur de l'école de la Mosaïque soient scolarisés à cette école. Les élèves du préscolaire appartenant aux secteurs des écoles de la Chanterelle et Jacques-Rocheleau continueraient d'être scolarisés à l'école Jacques-

Rocheleau (pavillon Saint-Basile).

Le plan de répartition actuel serait maintenu pour les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année, dans les trois écoles.

Toute l'information au sujet de cette consultation est disponible sur le site Web de la CSP.

Le Conseil prendra une décision finale à sa séance ordinaire du 3 décembre.

- Le Conseil a approuvé le document qui servira à consulter les parents des élèves de 6<sup>e</sup> année et de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> secondaire résidant à Contrecoeur au sujet du renouvellement, pour une année, de l'entente avec la Commission scolaire de Sorel-Tracy pour la scolarisation des élèves résidant à Contrecoeur et qui fréquentent le secondaire.

- Le Conseil a convenu de soumettre à la consultation du Comité de parents et du Comité consultatif de gestion, le projet de *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2014-2015*.

Le Conseil prendra une décision finale à sa séance du 3 décembre.